



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 28349

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la reconnaissance de la gériatrie comme une spécialité médicale. A l'heure actuelle, cette spécialité n'est pas reconnue comme telle. Il en résulte que les étudiants en médecine sont peu nombreux à s'orienter sur cette voie. Cette carence est particulièrement préoccupante eu égard au nombre de personnes relevant de plus en plus de cette pathologie. Cela a également pour conséquence un manque de lits dans les services spécialisés en gériatrie des hôpitaux, liés au peu de médecin susceptibles de faire face à cette activité pourtant sans cesse croissante. La résolution de ce grave problème passe par la reconnaissance de la gériatrie comme étant une spécialité à part entière. Il lui demande en conséquence s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Au cours des dernières années, la place de la gériatrie s'est affirmée tant dans les cursus de formation des médecins et des autres professionnels de santé que dans la recherche clinique. Dans le cadre du premier cycle des études médicales, certaines UFR prévoient de consacrer quelques heures d'enseignement du module de sciences humaines et sociales à la sensibilisation aux aspects se rapportant au vieillissement. En 2001, à l'occasion de la réforme du 2e cycle des études médicales, un module transdisciplinaire intitulé « vieillissement » a été introduit. Pour ce qui concerne le troisième cycle, un enseignement de gériatrie est délivré aux résidents de médecine générale depuis les années 1980. La maquette du DES de médecine interne vient par ailleurs d'intégrer un enseignement théorique de gériatrie ainsi qu'un stage d'un semestre en service de gériatrie. Outre la capacité de gérontologie, le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de gériatrie a été créé en 1988. A la rentrée universitaire 2004-2005, ce DESC sera qualifiant (DESC de groupe 2). Ces mesures devraient permettre de rendre accessible à un plus grand nombre de candidats l'accès aux fonctions de praticien hospitalier dans cette discipline. Les premiers médecins qualifiés en gériatrie devraient être nommés dès 2006 et leur nombre devrait croître à partir de 2009 avec les internes de médecine générale entrant dans la filière en 2004. Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le 6 novembre 2003, à l'occasion de la présentation de la réforme de solidarité pour les personnes dépendantes, que l'amélioration de la prise en charge sanitaire des personnes âgées, par le développement des services gériatriques qui rassembleront toutes les compétences nécessaires, constituait une priorité du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28349

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8605

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1895